PAYS D'ORANGE
EN PROVENCE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
PROCES-VERVAL - SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre à neuf heures, le Bureau s'est réuni, à Orange, légalement convoqué par le Président le neuf octobre, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Yann BOMPARD.

Présents
M. Yann BOMPARD – Président
M. Claude AVRIL – 2ème Vice-Président
M. Christophe REYNIER-DUVAL – 3ème Vice-Président
M. Thierry VERMEILLE – 4ème Vice-Président
M. Xavier MARQUOT – 5ème Vice-Président

Absent
M. Nicolas PAGET – 1er Vice-Président

Secrétaire de Séance
M. Thierry VERMEILLE – 4ème Vice-Président

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, la désignation du secrétaire de séance a approuvé à l'unanimité.
Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Bureau peut valablement délibérer.

Ouverture de la séance à 9h00

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

APPROBATION DU PROCES-VERBAL – SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DEBAT : Néant

A l'unanimité,

DECIDE

Article unique : d'approuver le procès-verbal de la séance du bureau du 18 septembre 2023.

N° 209/2023
Rapporteur : M. Yann BOMPARD

BUDGET PRINCIPAL POP 2023 - SORTIE D'ACTIF ET RESTITUTION DE VEHICULE – MASTER RENAULT 4735ZA84 - VILLE D'ORANGE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCPRO n° 026/2022 du 21 février 2022 portant délégation d'attributions du Conseil de Communauté au Bureau ;

Vu la délibération N° 123-2022 du 20 juin 2022 portant modification statutaire de l'EPCI par un changement de dénomination : Pays d'Orange en Provence au lieu de Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange ;

Considérant qu'un véhicule professionnel a été mis à disposition par la Commune d'Orange, propriétaire, et intégré à l'inventaire communautaire ;

Considérant que l'état d'usure générale du Master Renault immatriculé 4735ZA84 dont la date de mise en circulation est le 31.12.2008, ne permet plus son utilisation professionnelle et de ce fait doit sortir de la flotte communautaire ;

Considérant que ce véhicule sera restitué à la Commune d'Orange ;

Considérant le procès-verbal de restitution ci-joint ;

Il convient que le bureau se prononce sur cette restitution.

DEBAT : Néant

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la restitution à la Commune d'Orange du véhicule.

Article 2 : de décider de sortir de l'inventaire communautaire le Master Renault immatriculé 4735ZA84.

Article 3 : d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h15.

Le secrétaire de séance
M. Thierry VERMEILLE

Le Président
M. Yann BOMPARD

PAYS D'ORANGE EN PROVENCE

Publié sur le site du Pays d'Orange en Provence le .7.../..11.../2023.